

# 41<sup>E</sup> EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois

## CHÂTEL GUYON

### 6 Août 2022



AVEC ATTRIBUTION  
DU CACS DE LA SCC



## **Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois**

Club fondé en 1910 - Association Loi 1901  
Affiliée à la SCC : reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Agriculture,  
Siège Social : 52 Grande rue - 34520 la VACQUERIE  
Tél : 06 20 55 12 40 E-mail : bernard.rousset0437@orange.fr

### **COMPOSITION DU BUREAU Suite aux élections du 27 mai 2022**

- Président :** ROUSSET Bernard  
52 grande rue - 34520 La VACQUERIE
- Vice-président :** LEFEBVRE Kévin  
1543 route de Cormand - 74490 SAINT JEOIRE
- Vice-président :** PLATRET Michel  
2 rue de la Varenne - 71440 THUREY
- Trésorier :** LACROIX Dominique  
46 rue du Châtelet - 51250 SERMAIZE LES BAINS
- Secrétaire :** GARET Loïc  
4 rue de Jaunay 85800 GIVRAND

#### **Membres du comité**

BALMES Francis  
230 chemin du Pech Lamat Bas. Pech Lamat Bas  
46090 BERGANTY

GAIANI Didier  
4 allée Marie Cronier  
81100 DOURGNE

SAUZET Thierry  
4 rue des Marchands – 68119 MUNCHHOUSE

**41<sup>e</sup> EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE**  
**du Club Français du Basset Artésien normand**  
**et du Chien d'Artois**

# **CHÂTEL GUYON**

Le Samedi 6 Août 2022

-----

**Comité de l'Exposition**  
**Nationale d'Élevage 2022**

M. Bernard ROUSSET

M. Michel PLATRET

M. Dominique LACROIX

Commissaire Général : M. Bernard ROUSSET

-----

Les renseignements contenus dans ce catalogue sont la propriété du Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois et ne peuvent être exploités sans son autorisation écrite.

Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois, association Loi de 1901,  
Affilié à la Société Centrale Canine, reconnu par le Ministère de l'Agriculture.

Président : **M. Bernard ROUSSET**

Site Internet : [ban-artois.org](http://ban-artois.org)

## REMERCIEMENTS

le Club Français du Basset Artésien Normand et du Chien d'Artois remercie chaleureusement l'Association Canine du Puy de Dôme et en particulier le Président Jean Pierre Cessac d'avoir bien voulu accueillir notre Nationale d'Elevage sur le site de la Mouniaude dans le cadre de leur belle manifestation canine.

**B. Rousset**

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 h	Entrée des Chiens
9 h / 12 h 30	Jugements individuels
13h	Apéritif d'honneur et repas
15h-16h30	Désignations des meilleurs lots et des meilleurs individuels, remise des récompenses

Pour Lots d'Elevage, Lots de reproducteurs et meutes,  
les chiens doivent être inscrits en classe individuelle.

## JURY

**M. CAUJOLLE** pour les classes intermédiaire, ouverte, travail.

**M. ROUSSET** pour les classes baby, puppy, jeune, champion, vétérán.

## RÉCOMPENSES

Au meilleur de l'exposition

Aux meilleurs de race, meilleur jeune, meilleur champion CACS et RCACS

Excellents classés (non cumulable avec CACS et RCACS)

Aux meilleurs lots d'Elevage et aux meilleurs lots d'affixe

# RÈGLEMENT EXPOSITION CANINE

**ARRIVÉE ET JUGEMENT** - Les jugements commenceront à **9 h 00 précises**.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, **AINSI QUE LES CHIENNES EN CHALEUR**.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
  - b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
  - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

## REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
  - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
  - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;

- d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
- e) toutes chiennes en chaleur seront refusées

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** – Le règlement des engagements doit être adressé avec la feuille d'engagement à Cédia - NE Ban et Artois - 67 rue du G<sup>ral</sup> Leclerc - 67202 WOLFISHEIM, mais doit être impérativement libellé à l'ordre du Club Français du BAN et du Chien d'Artois. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

**CLOTÛRE DES ENGAGEMENTS** : La clôture des engagements est fixée au 22 juillet 2022, date de réception des engagements chez Cédia. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé.

**RESPONSABILITÉ** - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

## TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résident en France

Pour les exposants provenant d'un département infecté par la rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an,

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

3) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé.

**En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.**

#### Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens,

l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées **depuis plus d'un mois et moins d'un an**, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué **depuis moins d'un an**.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

**Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée.**

**En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.**

3) Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires.

## LES QUALIFICATIFS A l'attention des exposants

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton C.A.C.S. c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

**EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE.** Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé **Excellent**, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du **BON** classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société centrale canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif **TRÈS BON** souvent considéré par l'amateur comme « inférieur », alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un **TRÈS BON CHIEN**.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRÈS BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE**- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

**Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :**

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1<sup>er</sup> prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRÈS BON** (les chiens qualifiés **BON** ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

Le **C.A.C.S.** ne peut être remis qu'à un chien classé premier dans les excellents, en classe Ouverte, Intermédiaire ou Travail mais cette suprême récompense n'accompagnera pas automatiquement cette première place. Le premier classé peut être « **EXCELLENT** » sans plus.

Le **C.A.C.S.** est accordé au sujet exceptionnel, très près de l'idéal d'un standard, digne d'accéder au titre de Champion de France.

# STATISTIQUES DES CHIENS INSCRITS

Races	Juge	Sexe	Classes	Numéros	Total
CHIEN D'ARTOIS	M. CAUJOLLE René	Mâle	INTERMEDIAIRE	1 à 1	1
			OUVERTE	2 à 6	5
	M. ROUSSET Bernard	Femelle	JEUNE	7 à 8	2
			OUVERTE	9 à 11	3
M. CAUJOLLE René	TRAVAIL		12 à 14	3	
	BASSET ARTESIEN NORMAND		Mâle	BABY	15 à 15
M. ROUSSET Bernard	JEUNE	16 à 18		3	
	M. CAUJOLLE René	INTERMEDIAIRE		19 à 19	1
OUVERTE		20 à 24		5	
TRAVAIL		25 à 30		6	
CHAMPION		31 à 32		2	
VETERAN		33 à 34		2	
NE CONCOURANT PAS		35 à 36		2	
M. ROUSSET Bernard	Femelle	BABY		37 à 37	1
		JEUNE		38 à 42	5
M. CAUJOLLE René		INTERMEDIAIRE		43 à 44	2
		OUVERTE		45 à 60	16
M. ROUSSET Bernard		TRAVAIL		61 à 71	11
		CHAMPION		72 à 73	2
		VETERAN	74 à 76	3	
					Total

## MEUTES

<b>CHIEN D'ARTOIS</b> .....	M. LEFEBVRE Kévin .....	1-3-5-9-12-13-14
<b>BASSET ARTESIEN NORMAND</b> .....	M. DENIAU Olivier .....	15-23-26-27-49-60-62-67-75
.....	M. Mme MARGAS Tony et Angélique .....	17-19-24-29-31-37-41-43-45-73
.....	M. PLATRET Michel .....	21-28-39-64-71
.....	M. HUREL Claude .....	30-32-48-53-69-72
.....	M. Mme PLATRET Michel et Emilie .....	33
.....	MM. BARUTEL Bernard et Olivier .....	46-50-55-57-61-65

cedia.fr

au service de la cynophilie



# vo**tre** partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



facebook.com/cedia.fr/



# Liste des chiens inscrits à la Nationale d'Élevage

## CHIEN D'ARTOIS

Juges : M. ROUSSET Bernard / M. CAUJOLLE René

### • CLASSE INTERMEDIAIRE MALE M. CAUJOLLE René •

- 1 **ROC DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002403/00501 - id : 283BFW né le 07/08/20 (MAC DES ROSELIERES DES ROYS x LALOU DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod et prop : M. LEFEBVRE Kévin
- 2 **NARSON DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002227/00469 - id : 222MFY né le 09/05/17 (FAYARD DES MONTS DU FAUCIGNY x GALOPE DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod : M. LEFEBVRE Kévin, Prop : M. DUPIN Jérôme
- 3 **ORIZON DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002289/00489 - id : 245BRC né le 23/05/18 (MAC DES ROSELIERES DES ROYS x LOUPIOTE DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod et prop : M. LEFEBVRE Kévin
- 4 **PATRON DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002341/00503 - id : 266VDT né le 09/08/19 (FAYARD DES MONTS DU FAUCIGNY x NATURE) Prod : M. LEFEBVRE Kévin, Prop : M. DUPIN Jérôme
- 5 **PUMBA** LOF : 002465/00500 - id : 266VCN né le 13/05/19 (T.I. x T.I.) Prod : ?, Prop : M. LEFEBVRE Kévin
- 6 **SAXO DES ROSELIERES DES ROYS** LOF : 002413 - id : 295SZR né le 10/04/21 (NEMO DES ROSELIERES DES ROYS x MALICE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod : M. PAYS Dimitri, Prop : M. DESBARATS Didier

### • CLASSE JEUNE FEMELLE M. ROUSSET Bernard •

- 7 **SAMBA DES ROSELIERES DES ROYS** LOF : 002441 - id : 300WRM née le 17/07/21 (MICKET DES ROSELIERES DES ROYS x LOVE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod : M. PAYS Dimitri, Prop : M. DESBARATS Didier
- 8 **SOLOGNE** LOF : 002431 - id : 250268502065951 née le 07/06/21 (PAF DES ROSELIERES DES ROYS x PINUTS DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod : M. TEYSSIER Franck, Prop : M. DESBARATS Didier

### • CLASSE OUVERTE FEMELLE M. CAUJOLLE René •

- 9 **OXYGENE DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002317/00563 - id : 256UJZ née le 05/12/18 (MAC DES ROSELIERES DES ROYS x LALOU DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod et prop : M. LEFEBVRE Kévin
- 10 **PHOENIX DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002314/00571 - id : 258VLN née le 22/01/19 (HUNTER DES MONTS DU FAUCIGNY x LOUPIOTE DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod : M. LEFEBVRE Kévin, Prop : M. DUPIN Jérôme
- 11 **SAVOIE DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002454 - id : 250268743792564 née le 27/03/21 (MAC DES ROSELIERES DES ROYS x LALOU DES MONTS DU FAUCIGNY) Prod : M. LEFEBVRE K., Prop : M. DESBARATS Didier
- 12 **JIROUETTE DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002103/00504 - id : 135ULW née le 13/01/14 (FAYARD DES MONTS DU FAUCIGNY x EPICE DES ROSELIERES DES ROYS) Prod et prop : M. LEFEBVRE Kévin
- 13 **LALOU DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002152/00520 - id : 163TYL née le 29/06/15 (EMPIRE DES ROSELIERES DES ROYS x CAVALLE) Prod et prop : M. LEFEBVRE Kévin
- 14 **LOUPIOTE DES MONTS DU FAUCIGNY** LOF : 002149/00519 - id : 163TXK née le 29/06/15 (EMPIRE DES ROSELIERES DES ROYS x CAVALLE) Prod et prop : M. LEFEBVRE Kévin

## BASSET ARTESIEN NORMAND

Juges : M. ROUSSET Bernard / M. CAUJOLLE René

### • CLASSE BABY MALE M. ROUSSET Bernard •

- 15 **TANTALE VA ET LAISSE DIRE** LOF : 030126 - id : 310ZWW né le 20/03/22 (PEGASE VA ET LAISSE DIRE x LECKY) Prod et prop : M. DENIAU Olivier
- 16 **PESTO MENTHE EPINARDS DA TERRA QUENTE** LOP : 597828 - id : 620098201176853 né le 29/05/21 (PROSPERE DE BERENICE x LA CREME PANNA COTTA DA TERRA QUENTE) Prod : M. CAFE RIBEIRO Pedro Antonio, Prop : M. CAFE Pedro
- 17 **SAFRAN DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 030092 - id : 250269610081081 né le 17/05/21 (RAFALE DU DOMAINE DE LU TI x NECTARINE DU DOMAINE DE LU TI) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- 18 **SLAM** LOF : 030008 - id : 250269610035823 né le 15/06/21 (NIKKO DU REVE DE TACHOU x OLALA DU DOMAINE DE LU TI) Prod : Mme ZANINOT Margaux, Prop : M. LACROIX Dominique

### • CLASSE INTERMEDIAIRE MALE M. CAUJOLLE René •

- 19 **RIGOLO DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029991 - id : 250268743560666 né le 17/11/20 (NUTELLA DU DOMAINE DE LU TI x OLYZEN DU DOMAINE DE LU TI) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique

(C)

• **CLASSE OUVERTE MALE M. CAUJOLLE René** •

- 20 LEO DU CHEVAL DU MARQUET** LOF : 028940 - id : 250268712330884 né le 29/05/15 (*CHIVAS DU CHEVAL DU MARQUET x FIDJY DU CHEVAL DU MARQUET*) Prod : M. Mme LETELLIER Jackie et Annick, Prop : M. DUBOIS Michel
- 21 MAGNUM DU REVE DE TACHOU** LOF : 029100/04273 - id : 250268712397708 né le 09/05/16 (*IGNACE DU DOMAINE DES MARCHANDS x JAZZY*) Prod : M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie, Prop : M. PLATRET Michel
- 22 ORIGAN DES VARENNES DU VAL DE LOIRE** LOF : 029515/04320 - id : 250269811557517 né le 18/07/18 (*GEVAUDAN DU GRAND HOURQUEYRE x HIRMA DES VARENNES DU VAL DE LOIRE*) Prod et prop : Mme M. BERTHAULT Marie-Josée et François
- 23 PEGASE VA ET LAISSE DIRE** LOF : 029712/04336 - id : 272LLG né le 29/09/19 (*NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE x INO VA ET LAISSE DIRE*) Prod et prop : M. DENIAU Olivier
- 24 PEPIN DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029774/04349 - id : 250269608401804 né le 10/09/19 (*MISTRAL DU DOMAINE DE LU TI x NECTARINE DU DOMAINE DE LU TI*) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique

• **CLASSE TRAVAIL MALE M. CAUJOLLE René** •

- 25 KAISLAN TILAN LE CARTOUCHE** SF : 18068/16 - id : 981098106282661 né le 03/02/16 (*PELLTORPARNS AKILLES x KAISLAN TILAN LA CHICOUTE*) Prod : Mme HYVARINEN Hanna, Prop : Mme VAN VAERENBERG Isabelle
- 26 NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE** LOF : 029397/04305 - id : 237UKC né le 04/11/17 (*INOX DU LARZAC MERIDIONAL x ISIS*) Prod et prop : M. DENIAU Olivier
- 27 NERGAL VA ET LAISSE DIRE** LOF : 029398/04304 - id : 237UKD né le 04/11/17 (*INOX DU LARZAC MERIDIONAL x ISIS*) Prod et prop : M. DENIAU Olivier
- 28 NIKKO DU REVE DE TACHOU** LOF : 029319/04295 - id : 250268731990247 né le 16/06/17 (*IZAK x JUNA*) Prod : M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie, Prop : M. PLATRET Michel
- 29 (CH) NUTELLA DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029418/04302 - id : 250268731965010 né le 20/06/17 (*INOX DU LARZAC MERIDIONAL x GRENADE DU DOMAINE DE LU TI*) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- 30 PANGO DES ROSIERS D'ANJOU** LOF : 029696/04337 - id : 270BML né le 10/09/19 (*HORACE DES ROSIERS D'ANJOU x JAICA DU GRAND HOURQUEYRE*) Prod et prop : M. HUREL Claude

• **CLASSE CHAMPION MALE M. ROUSSET Bernard** •

- 31 (CH) ORIGAN DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029549/04327 - id : 250268732319571 né le 09/08/18 (*INOX DU LARZAC MERIDIONAL x LITCHY DU DOMAINE DE LU TI*) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- 32 (CH) OURASI DES ROSIERS D'ANJOU** LOF : 029543/04322 - id : 250269802796943 né le 30/08/18 (*IDOLE x IDYLLE DES ROSIERS D'ANJOU*) Prod et prop : M. HUREL Claude

• **CLASSE VETERAN MALE M. ROUSSET Bernard** •

- 33 IGNACE DU DOMAINE DES MARCHANDS** LOF : 028553/04208 - id : 250269810064808 né le 15/06/13 (*COLONEL DU DOMAINE DES MARCHANDS x CALLYE DU GRAND TARAVAS*) Prod : M. SAUZET Thierry, Prop : M. Mme PLATRET Michel et Emilie
- 34 IVO DU DOMAINE DES MARCHANDS** LOF : 028551/04202 - id : 250269810065170 né le 15/06/13 (*COLONEL DU DOMAINE DES MARCHANDS x CALLYE DU GRAND TARAVAS*) Prod : M. SAUZET Thierry, Prop : M. FIEVEZ André

• **NE CONCOURANT PAS MALE** •

- 35 ELIOS DES COMBES DU SALEPEYSSOU** LOF : 027755/04113 - id : 2FPA 849 né le 29/11/09 (*BOUFFY TRESOR DE LA DORDOGNE x DIAMS DES COMBES DU SALEPEYSSOU*) Prod : M. LINON Guy, Prop : M. FIEVEZ André
- 36 NIMBUS DES VARENNES DU VAL DE LOIRE** LOF : 029281/04296 - id : 250269811383490 né le 30/05/17 (*GEVAUDAN DU GRAND HOURQUEYRE x JADORE DES VARENNES DU VAL DE LOIRE*) Prod : Mme M. BERTHAULT Marie-Josée et François, Prop : M. LACROIX Dominique

• **CLASSE BABY FEMELLE M. ROUSSET Bernard** •

- 37 TOURTEL DE LA MAISON HARCOURT** LOF : 030107 - id : 250269101033790 née le 18/03/22 (*RAFALE DU DOMAINE DE LU-TI x NSY DE LA MAISON HARCOURT*) Prod : Mme M. D'HARCOURT Patricia et Robert, Prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique

• **CLASSE JEUNE FEMELLE M. ROUSSET Bernard** •

- 38 PASTA AU FOI GRAS DA TERRA QUENTE** LOP : 597831 - id : 620098201176854 née le 29/05/21 (*PROSPERE DE BERENICE x LA CREME PANNA COTTA DA TERRA QUENTE*) Prod : M. CAFE RIBEIRO Pedro Antonio, Prop : M. CAFE Pedro
- 39 SAGA** LOF : 030011 - id : 250269610035813 née le 15/06/21 (*NIKKO DU REVE DE TACHOU x OLALA DU DOMAINE DE LU TI*) Prod : Mme ZANINOT Margaux, Prop : M. PLATRET Michel
- 40 SHANA DES VARENNES DU VAL DE LOIRE** LOF : 030033 - id : 250269100118073 née le 15/08/21 (*ORIGAN DES VARENNES DU VAL DE LOIRE x JADE DES VARENNES DU VAL DE LOIRE*) Prod et prop : Mme M. BERTHAULT Marie-Josée et François
- 41 SODA DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 030094 - id : 250269610081089 née le 17/05/21 (*RAFALE DU DOMAINE DE LU TI x NECTARINE DU DOMAINE DE LU TI*) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- 42 STELLA** LOF : 030010 - id : 250269610035809 née le 15/06/21 (*NIKKO DU REVE DE TACHOU x OLALA DU DOMAINE DE LU TI*) Prod : Mme ZANINOT Margaux, Prop : M. GAIANI Didier

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE M. CAUJOLLE René** •

- 43 REINETTE DU MONT MARGANTIN** LOF : 029905 - id : 250268723119076 née le 19/10/20 (*NUTELLA DU DOMAINE DE LU TI x NOWHEN DU MONT MARGANTIN*) Prod : Mme HAVARD Elodie, Prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- 44 UNIVERS HERITAGE DE TOUNDRA** LOSH : 01329888 - id : 981100004863583 née le 28/03/21 (*OPUS DU COUP DE FOUET x QAPRICE HERITAGE DE TOUNDRA*) Prod et prop : Mme VAN VAERENBERG Isabelle

• **CLASSE OUVERTE FEMELLE M. CAUJOLLE René** •

- 45 LAIKA** LOF : 028922/05757 - id : 250269606432479 née le 28/04/15 (*FRIPON x INDIE DU GRAND TARAVAS*) Prod : M. COUZON Dominique, Prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- 46 MONTANA DE LA BASTIDE DE GUYENNE** LOF : 029130/05703 - id : 186IAT née le 04/07/16 (*JUPITER DE LA BASTIDE DE GUYENNE x HAVANE DE LA FORGE DU PUCH*) Prod et prop : MM. BARUTEL Bernard et Olivier
- 47 NAWRA DES VARENNES DU VAL DE LOIRE** LOF : 029279/05741 - id : 250269812271021 née le 30/05/17 (*GEVAUDAN DU GRAND HOURQUEYRE x JADORE DES VARENNES DU VAL DE LOIRE*) Prod et prop : Mme M. BERTHAULT Marie-Josée et François
- 48 NIZON DES ECHOS DU MENEZ HOM** LOF : 029296/05774 - id : 250269606872768 née le 31/03/17 (*CHUPEN DES ECHOS DU MENEZ HOM x ISEULT DES ECHOS DU MENEZ HOM*) Prod : M. PENNANEAC'H Bertrand, Prop : M. HUREL Claude
- 49 NYX DES COMBES DU SALEPEYSSOU** LOF : 029337/05744 - id : 226YLL née le 16/07/17 (*JASPER (DIT JUPITER) DU GRAND HOURQUEYRE x ISIS*) Prod : M. LINON Guy, Prop : M. DENIAU Olivier
- 50 OCCITANE DE LA FORGE DU PUCH** LOF : 029510/05786 - id : 250VJB née le 14/07/18 (*JUPITER DE LA BASTIDE DE GUYENNE x HONEY DE LA FORGE DU PUCH*) Prod : M. HERMEL Philippe, Prop : MM. BARUTEL Bernard et Olivier
- 51 OLALA DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029553/05792 - id : 250268732319591 née le 09/08/18 (*INOX DU LARZAC MERIDIONAL x LITCHY DU DOMAINE DE LU TI*) Prod : M. Mme MARGAS Tony et Angélique, Prop : Mme ZANINOT Margaux
- 52 OPERA DU DOMAINE DES MARCHANDS** LOF : 029451/05767 - id : 250269811433971 née le 27/03/18 (*KAISLAN TILAN LE CARTOUCHE x LOUPIOTE DU DOMAINE DES MARCHANDS*) Prod et prop : M. SAUZET Thierry
- 53 OSTALERI DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029667 - id : 250268732490755 née le 01/12/18 (*ITY'S DU DOMAINE DE LU TI x LAIKA*) Prod : M. MARGAS Tony et Angélique, Prop : M. HUREL Claude
- 54 OXALIS DU VENT DES MIELLES** LOF : 029521/05790 - id : 250268732395092 née le 10/09/18 (*KAISLAN TILAN LE CARTOUCHE x JALNA DU VENT DES MIELLES*) Prod : M. Mme GARET Loïc et Monique, Prop : M. Mme GARET Monique et Loïc
- 55 PALOISE DE LA BASTIDE DE GUYENNE** LOF : 029628/05809 - id : 266EZF née le 27/05/19 (*INTERPOL x JAMAIQUE DE LA BASTIDE DE GUYENNE*) Prod et prop : MM. BARUTEL Bernard et Olivier
- 56 PENNE VA ET LAISSE DIRE** LOF : 029713/05816 - id : 272LLD née le 29/09/19 (*NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE x INO VA ET LAISSE DIRE*) Prod : M. DENIAU Olivier, Prop : M. GAIANI Didier
- 57 PROVENCE DE LA BASTIDE DE GUYENNE** LOF : 029629/05808 - id : 266EZG née le 27/05/19 (*INTERPOL x JAMAIQUE DE LA BASTIDE DE GUYENNE*) Prod et prop : MM. BARUTEL Bernard et Olivier

- 58 QANELLE HERITAGE DE TOUNDRA** LOSH : 1260547 - id : 981100004440797 née le 22/10/17 (*KAISLAN TILAN LE CARTOUCHE x MERVEILLE HERITAGE DE TOUNDRA*) Prod et prop : Mme VAN VAERENBERG Isabelle
- 59 QAPRICE HERITAGE DE TOUNDRA** LOSH : 1260548 - id : 981100004467383 née le 22/10/17 (*KAISLAN TILAN LE CARTOUCHE x MERVEILLE HERITAGE DE TOUNDRA*) Prod et prop : Mme VAN VAERENBERG Isabelle
- 60 RHEA** LOF : 029817/05831 - id : 272LLM née le 22/03/20 (*NEPTUNE I VA ET LAISSE DIRE x OLYMPE II VA ET LAISSE DIRE*) Prod : M. CHARBONNIER Ludovic, Prop : M. DENIAU Olivier
- CLASSE TRAVAIL FEMELLE M. CAUJOLLE René •**
- 61 JAMAIQUE DE LA BASTIDE DE GUYENNE** LOF : 028853/05664 - id : 153DEU née le 11/10/14 (*DINGO DE LA BASTIDE DE GUYENNE x EBENE DE LA BASTIDE DE GUYENNE*) Prod et prop : MM. BARUTEL Bernard et Olivier
- 62 LECKY** LOF : 029048/05690 - id : 250269606529443 née le 01/12/15 (*JASPER (DIT JUPITER) DU GRAND HOURQUEYRE x FLAMBY*) Prod : M. SABLAYROLLES Joseph, Prop : M. DENIAU Olivier
- 63 LEDA DES RIVES DU TAUROU** LOF : 028932/05685 - id : 250268731366674 née le 26/05/15 (*GOLIATH DES COMBES DU SALEPEYSSOU x HONDE DU REVE DE TACHOU*) Prod : M. GAIANI Didier, Prop : M. FIEVEZ André
- 64 LICHETTE DU REVE DE TACHOU** LOF : 029027/05687 - id : 250268731419659 née le 26/09/15 (*IGNACE DU DOMAINE DES MARCHANDS x ESTIVE DES GORGES DE L'ARZON*) Prod : M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie, Prop : M. PLATRET Michel
- 65 MIKKELI DE LA BASTIDE DE GUYENNE** LOF : 029127/05702 - id : 186JAP née le 04/07/16 (*JUPITER DE LA BASTIDE DE GUYENNE x HAVANE DE LA FORGE DU PUCH*) Prod et prop : MM. BARUTEL Bernard et Olivier
- 66 NOUGATINE DA TERRA QUENTE** LOF : 029501/05746 - id : 620098100451185 née le 10/09/17 (*MERLOT DE BERENICE x JARDIN DE BELLES ROSES DA TERRA QUENTE*) Prod : M. CAFE, Prop : M. GAIANI Didier
- 67 NYMPHE VA ET LAISSE DIRE** LOF : 029400/05759 - id : 237UKF née le 04/11/17 (*INOX DU LARZAC MERIDIONAL x ISIS*) Prod et prop : M. DENIAU Olivier
- 68 OREE DU REVE DE TACHOU** LOF : 029465/05787 - id : 250268732348038 née le 11/06/18 (*IZAK x JAZZY*) Prod : M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie, Prop : M. FIEVEZ André
- 69 OSAKA DES ROSIERS D'ANJOU** LOF : 029545/05797 - id : 250269802796838 née le 30/08/18 (*IDOLE x IDYLLE DES ROSIERS D'ANJOU*) Prod et prop : M. HUREL Claude
- 70 PAUPIETTE HERITAGE DE TOUNDRA** LOSH : 1185700 - id : 981100004354428 née le 16/10/16 (*HOCHÉPOT DE BERENICE x MERVEILLE HERITAGE DE TOUNDRA*) Prod : Mme VAN VAERENBERG Isabelle, Prop : M. SAUZET Thierry
- 71 PYRRHA DU REVE DE TACHOU** LOF : 029744/05813 - id : 250268743063028 née le 24/08/19 (*NIKKO DU REVE DE TACHOU x MALIGNE DU REVE DE TACHOU*) Prod : M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie, Prop : M. PLATRET Michel
- CLASSE CHAMPION FEMELLE M. ROUSSET Bernard •**
- 72 (CH) JELINOTTE DU GRAND HOURQUEYRE** LOF : 028755/05648 - id : 2HAW 874 née le 27/06/14 (*EROS DES ROSIERS D'ANJOU x GENTIANE DU GRAND HOURQUEYRE*) Prod : Mme BELLET Nicole, Prop : M. HUREL Claude
- 73 (CH) ROQUETTE DU DOMAINE DE LU TI** LOF : 029791/05830 - id : 250268743127293 née le 02/01/20 (*JUS DE CAROTTE AU CACAO DA TERRA QUENTE x LAIKA*) Prod et prop : M. Mme MARGAS Tony et Angélique
- CLASSE VETERAN FEMELLE M. ROUSSET Bernard •**
- 74 HONDE DU REVE DE TACHOU** LOF : 028369/05577 - id : 2HBW 910 née le 26/06/12 (*COLONEL DU DOMAINE DES MARCHANDS x CANNELLE DU GRAND TARAVAS*) Prod : M. Mlle PLATRET Michel / BARON Emilie, Prop : M. GAIANI Didier
- 75 ISIS** LOF : 028530/05609 - id : 121ZUM née le 21/05/13 (*BAYARD (DIT BACCHUS) x FRIMEUSE VA ET LAISSE DIRE*) Prod : Mlle LEZIER Claire, Prop : M. DENIAU Olivier
- 76 (CH) JALNA DU VENT DES MIELLES** LOF : 028721/05650 - id : 250269606126938 née le 28/03/14 (*FENCH DES ROSIERS D'ANJOU x DUNE DU VENT DES MIELLES*) Prod : M. Mme GARET Loïc et Monique, Prop : M. Mme GARET Monique et Loïc

# LISTE DES EXPOSANTS

<b>MM. BARUTEL Bernard et Olivier</b> 5, Montée d'Almandière 03260 BILLY - 04 70 43 50 90.....	46-50-55-57-61-65
<b>Mme M. BERTHAULT Marie-Josée et François</b> La Fontaine 1580, route de Veilleins 41200 PRUNIER EN SOLOGNE - 06 71 07 81 19.....	22-40-47
<b>M. CAFE Pedro</b> Bairro de Belem R4, n° 13 1400 304 LISBOA PORTUGAL - 939 637 851.....	16-38
<b>M. DENIAU Olivier</b> 40, rue de Montrichard 41110 POUILLE - 06 76 91 76 45.....	15-23-26-27-49-60-62-67-75
<b>M. DESBARATS Didier</b> .....	6-7-8-11
<b>M. DUBOIS Michel</b> .....	20
<b>M. DUPIN Jérôme</b> .....	2-4-10
<b>M. FIEVEZ André</b> .....	34-35-63-68
<b>M. GAIANI Didier</b> 4, allée Marie Cronier 81110 DOURGNE - 06 47 90 60 20.....	42-56-66-74
<b>M. Mme GARET Monique et Loïc</b> 4, rue du Jaunay 85800 GIVRAND - 02 44 36 65 26.....	54-76
<b>M. HUREL Claude</b> 48, rue de la Gare 49350 LES ROSIERS - 02 41 51 97 08.....	30-32-48-53-69-72
<b>M. LACROIX Dominique</b> 46, rue du Châtelet 51250 SERMAIZE LES BAINS - 06 19 12 85 54.....	18-36
<b>M. LEFEBVRE Kevin</b> N° 1 les Marcassins 1543, route de Cormand 74490 ST JEOIRE - 06 50 57 49 81.....	1-3-5-9-12-13-14
<b>M. Mme MARGAS Tony et Angélique</b> La Caillerie 49380 NOTRE DAME D'ALLENCON - 02 41 45 54 08.....	17-19-24-29-31-37-41-43-45-73
<b>M. PLATRET Michel</b> Le Villerot 2, rue de la Varenne 71440 THUREY - 06 79 88 07 84.....	21-28-39-64-71
<b>M. Mme PLATRET Michel et Emilie</b> Le Villerot 2, rue de la Varenne 71440 THUREY - 06 79 88 07 84.....	33
<b>M. SAUZET Thierry</b> 4, rue des Marchands 68740 MUNCHHOUSE - 03 89 83 82 27.....	52-70
<b>Mme VAN VAERENBERG Isabelle</b> Zelebaan 53 9160 LOKEREN BELGIQUE - 0032 485 166 508.....	25-44-58-59
<b>Mme ZANINOT Margaux</b> Le Bourg 71390 CERSOT - 06 72 93 43 20.....	51



Réalisation :

SARL - 67 rue du G<sup>l</sup> Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189  
Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : [expo@cedia.fr](mailto:expo@cedia.fr)



Club fondé en 1910 - Association Loi 1901  
Affiliée à la SCC reconnue d'utilité publique  
Siège Social Chemin des Partlages - 34520 LA VACQUERIE